



# FLASH INFO

## Négociations salariales

### L'UCANSS, méprisante !

L'UCANSS ouvre la séance en se gargarisant de la soi-disant qualité du dialogue social avec la tenue de 33 RPN en 2019 et souhaite une année faste et dense de négociation pour 2020.

#### Négociation ???

Alors qu'à l'unanimité, les fédérations demandent une mesure générale - l'augmentation de la valeur du point, l'UCANSS répond NIET, NADA, RIEN !

Les vœux de l'employeur au personnel pour cette nouvelle année :

**ZERO pour la valeur du point,  
ZERO pour la prime exceptionnelle,  
ZERO pour toute autre mesure collective.**

Le COMEX a définitivement fermé la porte à toute négociation salariale. En effet, l'employeur rappelle que la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) lui a notifié une RMPP pluriannuelle. Résultat : **circulez, il n'y a rien à voir jusqu'en 2023.**

Pire encore, l'UCANSS nous fait, à nouveau, le chantage de l'enveloppe de 80 millions exclusivement conditionnée à la signature d'une nouvelle classification.

L'employeur justifie l'absence de mesures collectives en rappelant que ces dernières années la RMPP était supérieure à l'inflation. Comparaison n'est pas raison. Tous les salariés sont impactés par l'inflation alors qu'ils ne bénéficient pas tous de mesures salariales chaque année.

**En mélangeant ainsi des choux, des carottes et des navets, l'employeur propose aux 150 000 salariés, la soupe à la grimace pour cette nouvelle année.**

L'UCANSS mise tout sur l'individualisation des salaires, c'est pourquoi elle refuse toutes mesures collectives y compris le déplafonnement de l'ancienneté.

A l'occasion de la mobilisation de juin 2019, l'employeur annonçait qu'il n'était pas opposé à une mesure générale. Sans la pression des salariés, l'UCANSS a la mémoire courte. Il serait donc souhaitable de la lui rafraîchir dans les meilleurs délais.

Face au mépris de l'UCANSS pour les salariés de l'institution, la délégation Cgt décide de quitter la séance.

**Sans une mobilisation forte du personnel, la DSS ne modifiera pas sa lettre de cadrage contraignante pour l'ensemble des salariés.**



# GEL de la valeur du point : Dégradation des salaires à la SECU depuis 2005 face au SMIC et l'inflation.

